



Procès verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association

« BY-PASS'ERS – Association By-Pass Gastrique Suisse »

Lundi 19 janvier 2015 à Nyon

1. Accueil et bienvenue

Maria Divorne préside l'assemblée de constitution de l'association « BY-PASS'ERS – Association By-Pass Gastrique Suisse ».

Une liste des participants circule, les personnes présentes à cette assemblée constitutive sont :

- Jocelyne Bottarel, Maria Divorne, Isabelle Riedo, Isabelle Fedal, Josy Spampinato, Jacques Divorne, Maritza Bouveret, Myriam Hofer, Sandrine Divorne, Alyssa Pellaton.

La réunion commence à 20h00

2. Présentation des buts de l'association

- Proposer de réunions autour d'un thème déterminé par le groupe ou défini par le comité.
- Proposer des activités récréatives (type : cours de cuisine, etc..) et des sorties.
- Organiser une assemblée générale annuelle
- Créer des groupes de travail pour défendre les intérêts des membres et organiser des activités décidées lors de l'assemblée générale

3. Adoption des statuts

Les articles des statuts sont tous revus en détails.

Le titre de l'association est discuté et sera corrigé en (titre, art 1 et art 2) :

« BY-PASS'ERS – Association By-Pass Gastrique Suisse »

Les statuts sont approuvés à l'unanimité (10 oui / 0 non / 0 abstention)

4. Election des membres du Comité

- *Maria Divorne est élue au poste de présidente à l'unanimité (10 oui / 0 non / 0 abstention)*
- *Jocelyne Bottarel est élue au poste de vice-présidente à l'unanimité (10 oui / 0 non / 0 abstention)*

- Alyssa Pellaton est élue au poste de secrétaire à l'unanimité (10 oui / 0 non / 0 abstention)
- Le poste de trésorier-ère reste vacant
- Sandrine Divorne est élue au poste de responsable de l'organe de communication à l'unanimité (10 oui / 0 non / 0 abstention)

5. Election des vérificateurs des comptes

Aucune personne n'est élue à ce poste

6. Fixation du montant des cotisations

Le montant de la cotisation est fixé à FR 50.00, il est approuvé à l'unanimité (10 oui / 0 non / 0 abstention)

La cotisation sera payée lors des réunions en cash ou par e-paiement. Un carnet à souche sera acheté pour la prochaine séance.

7. Discussion sur le programme des activités de l'association

1.	Janvier 2015	AG et création de l'association	19 janvier
2.	Février 2015	réunion ouverte sans thème	2 février
3.	Mars 2015	Dr. Blaser (si disponible) pour nous parler du côté médical (vomissements, crise et la reprise de poids)	2 mars
4.	Mars 2015	sortie à l'Alimentarium à Vevey	21 mars (samedi)
5.	Avril 2015	réunion ouverte sans thème	13 avril
6.	Mai 2015	sport	4 mai
7.	Juin 2015	réunion ouverte sans thème	1 ^{er} juin
8.	Juillet et août 2015	Vacances ou éventuellement sortie piscine ou pique nique ?	
9.	Septembre 2015	réunion ouverte sans thème	7 septembre
10.	Octobre 2015	diététique ou cours de cuisine	5 octobre
11.	Novembre 2015	Réunion ouverte sans thème	2 novembre
12.	Décembre 2015	repas canadien ou au restaurant pour la fin de l'année	7 décembre

Certaines réunions seront ouvertes au conjoint, ami et autres membres de la famille. Les sorties seront payantes.

8. Adoption du budget

Aucun budget n'est proposé. Il est décidé de limiter les frais au maximum :

- Les courriers seront envoyés par l'intermédiaire du mail de l'association ; info@by-pass.ch
- Le paiement de la cotisation se fera en cash ou par e-paiement pour limiter les frais engendrés par le paiement par bulletin de versement
- La liste des membres sera diffusée personnellement grâce à l'adresse mail des membres
- Les communications concernant les réunions se feront sur le site Internet ; www.by-pass.ch et sur la page Facebook

9. Divers, propositions individuelles.

Sandrine Divorne nous propose un flyer que nous pourrions diffusé auprès des médecins, des hôpitaux, des cours de formation préopératoire, des commerces et autres sites. Des ajustements sont encore à faire et un budget impression doit être établi.

L'assemblée générale est levée à 21h00.

Un apéritif offert par Mme Jocelyne Bottarel clos la réunion, la discussion et les félicitations sont chaleureusement partagées par le groupe.

Le PV est rédigé par Maria Divorne, présidente de l'association BY-PASS'ERS.